

Marguerite Fournier

Souvenirs d'audience

Quarante ans de présence à la cour d'assises
de Montbrison (1926 à 1966)

Cahiers de Village de Forez



Dessin de couverture : Edouard Crozier

Présentation

Marguerite Fournier ou la mémoire de la cité

Avec son mari, Victor Fournier, Marguerite Fournier a assisté pendant quarante ans - un fameux bail - aux séances de la cour d'assises de Montbrison et en a rendu compte, avec un grand talent de journaliste, dans les colonnes du *Mémorial* et de *la Dépêche*. Nous la remercions de donner aujourd'hui aux lecteurs de *Village de Forez* ses souvenirs de chroniqueur judiciaire, écrits d'une plume alerte, avec beaucoup d'humanité et de verve.

Le journalisme est une bonne école d'écriture : il faut noter beaucoup de choses, faire immédiatement le tri de l'essentiel et de l'accessoire, remarquer les détails et les paroles significatifs, rédiger rapidement son article pour l'expédier au journal afin que les lecteurs aient les nouvelles le plus vite possible : discipline qui impose de maîtriser parfaitement la langue française et d'être capable de donner du style à un "papier" malheureusement voué à l'éphémère.

Marguerite Fournier a gardé le "coup de patte" de la journaliste qu'elle a été si longtemps et a puisé dans ses articles et ses souvenirs pour nous faire revivre l'époque où Montbrison était le siège de la cour d'assises qui tenait ses séances dans l'ancienne chapelle du couvent de la Visitation : survivance de la période où l'ancienne capitale des comtes de Forez - qui avait été sous l'Ancien Régime le siège d'un bailliage - était, de 1795 à 1855, la préfecture du département de la Loire.

Que de drames ont trouvé ici leur épilogue le décor en est intact : un peu austère et vieillot, des peintures en trompe-l'œil de Zachéo et les portraits de Claude Henrys et de Jean Papon, gloires de la magistrature montbrisonnaise, une salle où Stellio Lorenzi tourna, sur la suggestion de Frédéric Pottecher, les scènes de tribunal de *Jacquou le Croquant*.

Marguerite Fournier a su évoquer pour nous tout l'apparat de la cour d'assises où la présence du jury rappelle que les jugements sont rendus "au nom du peuple français", mais aussi faire revivre les figures - parfois hautes en couleur - de tant de magistrats et d'avocats, drapés dans leurs robes rouges ou noires, célèbres ou inconnus, venus juger ou défendre des accusés livrés à la curiosité du public, odieux ou pitoyables - souvent les deux à la fois. Un drame dominé par l'ombre de la guillotine.

Nous voyons la ville régulièrement bruissante des informations et des rumeurs relatives à des procès dont certains ont passionné la France entière.

Le talent et l'extraordinaire mémoire de Marguerite Fournier nous restituent ainsi - à travers dialogues et anecdotes - tout un pan de l'histoire de Montbrison. Ces souvenirs sont maintenant de l'Histoire : la victoire de la mémoire sur l'éphémère et l'oubli.

Marguerite Fournier avait déjà donné à *Village de Forez* ses souvenirs d'enfance qui avaient obtenu un grand succès. Nul doute que nos lecteurs n'apprécient également ces souvenirs de quarante années d'audiences, rédigés par l'auteur de ce *Montbrison, cœur du Forez* où ils ont déjà appris à connaître l'histoire de leur cité.

Chère madame Fournier, à travers votre texte, transparaît votre plaisir d'écrire. Merci de nous donner celui de vous lire.

Un dernier mot : peut-on souhaiter que l'ancienne chapelle de la Visitation, envahie aujourd'hui par les dossiers et la poussière, retrouve un jour une destination plus digne de son passé ?

Claude Latta

Souvenirs d'audiences

La cour d'assises est une scène sur laquelle se jouent des drames qui ne sont pas sortis de l'imagination d'un auteur mais tirés de la réalité de la vie quotidienne des hommes, un grand écran où l'image s'arrête sur un instantané sanglant.

Ces lignes, extraites de l'ouvrage de M^e Pollak, *La parole est à la défense*, illustrent bien les souvenirs que je vais essayer d'évoquer sur une période de ma vie particulièrement riche en contacts humains : celle où, pour seconder mon mari, Victor Fournier, j'ai assuré le service de la presse locale quotidienne sous tous ses aspects, avec une prédilection marquée pour la chronique judiciaire.

Pendant quarante années j'ai fréquenté le palais de justice et assisté à toutes les audiences du tribunal correctionnel (tribunal de grande instance), une fois par semaine (le jeudi, puis le mercredi) et à celles de la cour d'assises où j'ai vu se dérouler des procès retentissants. Elle siégeait quatre fois par an : en février, mai, août et novembre pendant une durée maximum de quinze jours, mais lorsque cela ne suffisait pas, on recourait à une session supplémentaire généralement en janvier.

Au début, cela m'avait paru un peu pénible. Je devais vaincre ma timidité pour traverser la salle et gagner ma place à la table de la presse recouverte d'un tapis vert tigré de taches d'encre... Je m'y suis trouvée parfois à côté de journalistes célèbres comme il en venait de Paris pour les procès spectaculaires. Je me souviens d'un certain Geo London qui me regardait de toute sa hauteur, plein de commisération pour la provinciale que j'étais et qui osait se mesurer à lui !... Par contre, j'ai apprécié la simplicité d'un Frédéric Pottecher et la gentillesse d'un Maurice Denuzière, tous deux écrivains de talent. Après un bref salut à mes confrères et consœurs, j'oubliais tout pour ne penser qu'à mon travail. J'ai vécu des minutes émouvantes et manque de mots pour les traduire.

Comment, d'ailleurs, résumer en quelques pages ce qui a jalonné toute une vie ? ... Je tiens bien à préciser que ce ne sont pas des mémoires complets sur ma carrière de chroniqueur aux assises de la Loire que j'offre aux lecteurs de *Village de Forez*, à la demande de Claude Latta, mais tout simplement des images extraites d'un grand album de souvenirs. Je les livre au hasard comme elles se présentent à mon esprit, sans souci d'ordre chronologique, mais avec une sincérité absolue.

Les plus anciens d'entre nous retrouveront des visages qu'ils ont connus et revivront des heures déjà lointaines au temps où Montbrison était la capitale judiciaire du Forez.

*

* *

Un cadre grandiose

Je n'ai jamais pu pénétrer dans la majestueuse enceinte où siégeait la cour sans être saisie par la solennité des lieux et ai toujours eu l'impression d'entrer dans un sanctuaire.

Telle en avait été autrefois la destination puisqu'il s'agissait de la chapelle du couvent de la Visitation, ordre religieux fondé sous Louis XIV par sainte Jeanne de Chantal, laquelle serait venue elle-même à Montbrison pour installer les religieuses.

La construction avait été confiée à un célèbre architecte dijonnais, Martin de Noinville, élève et continuateur de Mansart. L'intérieur abritait des splendeurs. Je me plaisais à les recréer en imagination lorsqu'une suspension d'audience m'en donnait le loisir.

Je revoyais l'autel central et son retable composé de quatre colonnes de marbre de Languedoc de dix pieds de haut, œuvre d'un grand sculpteur, de Dijon lui aussi, Etienne Masson. Il était magnifiquement orné de sculptures en bronze et en bois doré et surmonté d'une sorte de baldaquin de bronze, couronné lui-même de statues très riches rappelant, toutes proportions gardées, le "ciborium" d'une basilique romaine.

Deux anges de bronze tenaient au-dessus de l'ostensoir une couronne de pierreries et de diamants - un des plus beaux bijoux

du trésor des Visitandines - offerte par Anne-Madeleine Henrys, religieuse au couvent, fille d'une grande famille montbrisonnaise. A la lueur des cierges, cette couronne splendide scintillait de mille feux...

Je me plaisais aussi à enlever - toujours en pensée - le plafond à la française de la salle pour contempler l'intérieur de la coupole tel qu'il était autrefois avec ses lanternons dorés et sa riche décoration picturale...

J'évoquais l'ambiance de cet ancien lieu de prière transformé en 1795 en temple de la justice.

J'aimais l'apparat de la cour rehaussé, au temps de ma jeunesse, par la présence d'un peloton de l'armée présentant les armes au moment où les magistrats de la juridiction suprême faisaient leur entrée : une robe rouge, le président, deux robes noires, les juges, ses assesseurs, puis, en noir aussi, l'avocat général dont la tâche serait redoutable.

Et le cérémonial commençait...

*

* *

Montbrison au temps des assises

Déchu de son rang de préfecture de la Loire en 1856, Montbrison eut le privilège de rester encore pendant plus d'un siècle (jusqu'en 1968) le siège de la cour d'assises, lequel, comme toutes les autres administrations préfectorales, aurait dû être transféré à Saint-Etienne.

Cette survivance conférait un certain prestige à notre cité où l'approche de chaque session mettait une animation inaccoutumée.

Il fallait d'abord penser à accueillir "Messieurs les jurés" qui, pendant quinze jours, allaient élire domicile dans les hôtels et restaurants de la ville. C'était à qui des tenanciers leur ferait les propositions d'hébergement les plus alléchantes car ce séjour d'une trentaine de citoyens ne regardant pas la dépense était bénéfique pour eux.

Venus des quatre coins du département, le plus souvent de la campagne, les juges populaires tenaient à remplir jusqu'au bout le rôle pour lequel ils avaient été désignés et dont ils n'étaient pas peu fiers ! Rentrés chez eux, ils en garderaient un souvenir inoubliable !

Le président, choisi parmi les conseillers de la cour d'appel de Lyon, arrivait par le train. Il était accueilli en gare PLM par le procureur ou son substitut et prenait place dans la calèche à deux chevaux qui l'amenait à son domicile particulier, au rez-de-chaussée de l'hôtel d'Allard (aujourd'hui le musée). Il y serait gardé nuit et jour par un troupier du 16^e d'infanterie faisant les cent pas devant la grille et s'abritant sous la guérite.

Plus tard, on jugea plus pratique de l'héberger à l'hôtel du Lion d'Or où il se trouva très bien.

Et il y avait aussi tout le public que les affaires criminelles passionnaient ! Je me souviens de certains jours où la foule qui s'entassait dans le prétoire était si dense que les curieux, serrés les uns contre les autres, ne pouvaient faire aucun mouvement... Un homme perdit une fois son pantalon et ne put arriver à le remonter ! ... Que de rires déclencha cette mésaventure !!!

Plus favorisées étaient les femmes de magistrats ou de hauts fonctionnaires qui s'asseyaient sur l'estrade derrière la Cour et étaient ainsi en "première loge" pour le spectacle. C'était aussi pour elles l'occasion d'exhiber leurs toilettes et leurs bijoux.

Que dire des audiences de nuit où le public se rendait comme au théâtre ? Je revois la lumière falote diffusée par les lampadaires à gaz dont le concierge du palais tournait la clef d'un geste solennel... Sous cette clarté blafarde, le visage de l'accusé devenait livide, tout prenait un caractère mystérieux comme dans un film surréaliste.

L'heure tardive à laquelle finissaient les débats ne facilitait pas la tâche des journalistes mais enchantait les Montbrisonnais qui se sentaient vraiment au spectacle sur la scène de la vie !

Les acteurs

J'ai connu pendant ma carrière de grands magistrats et d'éminents défenseurs. Je les revois en pensée alignés comme dans une galerie de portraits...

En robe rouge à col d'hermine et en toque noire galonnée d'or voici les présidents : les conseillers HAUW, DEPOMMIER, REUTENAUER (qui présida avec un flegme britannique d'épineuses affaires), FAURE-PINGUELY (assassiné pendant l'occupation), GAULENE (juge et romancier), COMRAS, le dernier dans mes souvenirs...

En robe noire, les procureurs et substituts du parquet de Montbrison tenant la place de l'avocat général pour soutenir l'accusation. Ce sont pour la plupart de jeunes magistrats appelés à une brillante carrière et faisant ici, leurs premières armes. Je pense tout particulièrement à Georges LIARAS, substitut à Montbrison de 1944 à 1950, qui devint directeur de l'école de la magistrature de Bordeaux, puis conseiller à la cour d'appel. Son décès, il y a quelques années, a remué bien des souvenirs chez ceux qui l'avaient connu et estimé...

Au banc de la défense, je revois les Stéphanois : M^e LE GRIEL, si plein d'esprit, le bâtonnier DESGEORGES qui avait su capter ma confiance par le sérieux avec lequel il plaidait, à tel point que je me disais : *le jour où je serai là, c'est lui que je choisirai !* M^e MAZODIER, M^e VERGE, M^e de FRAISSINETTE, M^e PAUZE... et les autres !... Je me souviens aussi d'un avocat noir, M^e NODOJI, qui s'exprimait dans un langage si châtié que ses plaidoiries devenaient des morceaux de littérature ! Mais cela est bien loin dans le passé.

Du barreau de Montbrison émergent les visages du bâtonnier GAUTHIER, de mémoire vénérée, de M^e Aimé BRASSART, de M^e MAISONNEUVE, notre ami Yves si prématurément disparu, de Jean GONIN, dont le fils Jean-François continue la noble tâche, de M^e BUISSON, toujours sur la brèche.

Je me souviens aussi d'un avocat lyonnais qui n'avait pas son pareil pour attendrir les jurés. Il s'appelait M^e VALENSIO... C'était un vrai comédien : ... effets de manches, inflexions de voix, rien n'y manquait ! Ne disait-on pas qu'il allait jusqu'à se grimer pour paraître livide !... Il avait à peine la force de parler lorsqu'il commençait sa plaidoirie... puis, emporté par son éloquence, il haussait le ton, invectivait les juges et les jurés, faisant entendre des accents déchirants. Un président l'avait comparé à un violoncelle avec ses crescendo et ses diminuendo. C'était exact. Lorsqu'il se rasseyait, ruisselant de sueur, en apparence exténué, toute la salle pleurait... La cause était gagnée !

Les grands procès nous ont amené des sommités : M^e de MORO-GIAFFERI, M^e Charles LAMBERT, M^e Gaston GERARD (ancien maire de Dijon), et, le plus proche en date, M^e FLORIOT, pour le crime de l'Oeillon.

A ces occasions-là Montbrison connut la célébrité. On en parla dans la grande presse.

Combien de fois ai-je entendu ces paroles tomber du haut du siège présidentiel dans un silence angoissant ?

*

* *

Accusé, levez-vous !

Combien de fois ai-je vu le ou les accusés, hommes ou femmes de tous âges et de toutes conditions sociales, se lever dans le box, encadrés par les gendarmes, pour répondre d'une voix, le plus souvent mal assurée, à l'interrogatoire d'identité ?

Cette première formalité remplie, on procède à l'appel des jurés dont les noms inscrits sur des tablettes sont jetés dans l'urne ; d'un geste large, le président en extraira le nombre nécessaire à la constitution du jury de jugement. Il fut un temps où il y en avait douze, puis le nombre passa à neuf puis à sept pour revenir et rester à douze. Certains sont récusés, soit par le procureur de la République, soit par un avocat ; ils s'en montrent souvent surpris et contrariés.

Entourés de toute la sollicitude de la cour les élus viennent prendre place sur leur banc, en face du box de l'accusé, et c'est l'instant solennel de la prestation de serment dont le président lit gravement la formule :

Vous jurez et promettez, devant Dieu et devant les hommes, d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre l'accusé untel ; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection ; de ne trahir l'intérêt de l'accusé ni celui de la société qui l'accuse ; de vous déterminer d'après votre conscience et votre intime conviction avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre ; de ne communiquer avec personne jusqu'à la fin de votre délibération et d'en garder religieusement le secret même après la cessation de vos fonctions...

Vous le jurez, M. X..., M. Y... A l'appel de son nom chacun lève la main droite et dit : Je le jure pénétré de la solennité de l'acte qu'il accomplit...

La lecture de l'acte d'accusation par le greffier en chef du tribunal, M. REY, est écoutée avec la plus grande attention ; les témoins sont emmenés dans leur salle d'où ils ne sortiront que pour venir déposer... et l'interrogatoire reprend.

Il porte à présent sur le passé de l'accusé, et cela m'aide à comprendre bien des choses. Que de malheureux sont devenus criminels parce qu'ils ont été privés d'affection dans leur enfance, parce que la vie les a meurtris...

Et ces pauvres filles lâchement abandonnées par leur séducteur et portant seules la responsabilité du meurtre de l'enfant qu'elles ne pouvaient pas garder ! J'ai toujours eu de la pitié pour elles.

*

* *

La mort de l'innocent

Il fut un temps où les infanticides étaient si nombreux qu'il ne se passait pas une session sans en amener un devant la cour d'assises.

Les coupables étaient pour la plupart de pauvres servantes de ferme ou d'auberge qui, après avoir accouché seules dans des circonstances déplorables, avaient, dans leur désarroi, étranglé leur bébé et jeté son corps dans le puits ou dans la rivière... Elles étaient là hébétées, pleurant à gros sanglots, la tête penchée sur le rebord du box, en proie à une telle détresse que l'on en avait pitié. Bien sûr, leur crime était affreux, mais n'avait-il pas de larges circonstances atténuantes, la première étant la lâcheté du père de l'enfant ?...

En général, les peines qui leur étaient infligées étaient assorties du sursis, mais je trouvais injuste qu'elles soient seules à expier leur forfait.

Par contre, je n'oublierai jamais ce trio de criminels de Saint-Haon-le-Vieux dans le Roannais qui, en mai 1933, vint répondre "en famille" du meurtre d'un nouveau-né. Un père et une mère à l'allure paisible de braves villageois, et leur fille Marie, une gamine de 16 ans, un peu demeurée, s'étaient unis pour tuer l'enfant que celle-ci venait de mettre au monde... au bas de l'escalier.

Ils l'avaient d'abord jeté dans une remise, sans soins et sans nourriture, pendant trente heures, puis voyant que la mort tardait à venir, ils l'avaient étouffé sous un tabouret !... J'entends encore la mère s'exprimer d'une voix douce... Ca pouvait pas durer... Il fallait que ça finisse, alors j'ai mis le plot !... En somme, cette grand-mère indigne avait achevé "par pitié" son petit-fils !

Moi qui, à cette époque, avais de jeunes enfants, avais été révoltée par ce geste et étais rentrée chez moi bouleversée.

Je me souviens du réquisitoire de M. LAYRAL, procureur de la République, faisant la part de chacun dans le crime : le père l'instigateur, la mère l'exécutrice, et la malheureuse fille pliant sous leur autorité.

M^e VERGE de Saint-Etienne et M^e DECHELETTE de Roanne défendirent ces grands-parents criminels. Pour défendre Marie, on vit pour la première fois à la cour d'assises de la Loire, une jeune avocate du barreau de Roanne, M^e Jeanne DUBOS, qui le fit avec beaucoup de cœur.

Les parents furent condamnés chacun à cinq ans de réclusion. La fille fut acquittée comme ayant agi sans discernement et confiée jusqu'à sa majorité à l'œuvre du Bon Pasteur au Puy.

*

* *

Le conseiller HAUW qui présidait ces pénibles débats, les détendit en contant une anecdote (à la vérité contestable mais à la moralité certaine !)... Une jeune fille bien décidée à tuer l'enfant illégitime qu'elle allait mettre au monde, était allée trouver son curé en lui demandant par avance l'absolution. *D'accord !* avait-il répondu, *mais à une condition : promets-moi de lui donner le sein, une fois !* ce qu'elle avait fait et, dans cette seule goutte de lait était passé l'amour maternel... L'enfant avait été sauvé.

*

* *

Meurtrière de sa grand-mère

Seize ans, c'était aussi l'âge de celle qui, à peu près à la même époque, vint répondre du terrible crime de parricide commis sur la personne de sa grand-mère. Elle comparaitrait aujourd'hui devant la cour d'assises des mineurs.

Elle faisait certainement beaucoup plus que son âge, cette Renée CUSSET, de Saint-Etienne qui, pour "vivre sa vie", s'était acharnée sur sa grand-mère en la poignardant de dix-sept coups de couteau... devant la porte de l'armoire où elle cachait ses économies...

Elle n'avait pas tardé à être arrêtée au moment où elle allait rejoindre son amant pour s'enfuir...

Je la revois très élégante dans le box des accusés, revêtue d'un tailleur noir, la tête coiffée d'un petit bonnet évoquant, dira-t-on, le voile dont on recouvrait autrefois la tête des parricides pour les conduire à l'échafaud.

On dira aussi que la toilette qu'elle porte lui a été offerte par son avocate, Simone LEVAILLANT, pour remplacer la robe rouge que lui avait envoyée sa mère par dérision !

J'ai gardé le souvenir de ce geste délicat et m'étais liée d'amitié avec celle qui l'avait accompli. A cette époque, peu de femmes exerçaient la belle profession d'avocat ; je crois que Simone LEVAILLANT est la première qui vint s'asseoir à côté de moi à la table de la presse pendant les suspensions d'audience... J'admirais son intelligence et sa gentillesse. Nous échangeions de petits cadeaux (des chocolats de Montbrison contre des rubans de Saint-Etienne !) Cela amenait une certaine détente et mettait de l'humanité dans des débats souvent cruels.

Simone qui était israélite serait morte dans un camp nazi. Je n'ai jamais eu d'autres détails. En tout cas, c'est une brillante carrière qui s'est éteinte. Renée, condamnée aux travaux forcés à perpétuité, était morte dans la prison de Montpellier, atteinte de tuberculose.

*

* *

Assassin de son fils

J'ai vu juger plusieurs affaires "de famille" aboutissant à la condamnation d'un fils ou d'un frère, mais une seule fois à celle d'un père meurtrier de son fils. Ce crime est si rare, si monstrueux, que le code n'a pas prévu un mot en "cide" pour le qualifier.

Lorsque Jean-Baptiste CARRET, 69 ans, cultivateur à Usson-en-Forez, vint en répondre, en 1949, devant la cour d'assises de la Loire, le conseiller VUILLERMOZ qui présidait signala que c'était la "première fois" qu'un tel crime était évoqué à Montbrison.

En entendant, ce jour-là, la lecture de l'acte d'accusation, j'ai eu un sursaut de révolte... Je ne pouvais admettre la triste vérité... j'avais devant moi un personnage de Zola et tout avait été imaginé !

Pourtant les faits étaient là... CARRET qui détestait son fils Antoine avait décidé de l'abattre. Le soir du 1^{er} juillet 1949, tapi dans son hangar, son fusil à la main, il attendait son retour des champs. Lorsque ses pas résonnèrent sur le sol, il déchargea sur lui son arme, l'atteignant au cou et provoquant instantanément la mort !

Puis, sans s'occuper du cadavre, il alla tranquillement traire ses vaches et se coucher ensuite...

Le hasard voulut que la fille du meurtrier, M^{me} GALLET, qui habitait Villars, vint le lendemain rendre visite à son père... Elle tomba sur cette horrible vision : le vieillard tirant par une corde passée autour d'un cou déchiqueté le corps raide et froid de son propre fils pour aller l'enterrer dans la fosse qu'il avait creusée entre deux pommiers ! On croit entendre le récit d'un cauchemar !!!

Aucune explication à ce crime contre nature sinon cette haine tenace du père pour le fils qui grandissait au fil des années.

Le meurtre d'un fils par son père, c'est, dira M. le substitut LIARAS, le crime des crimes, le crime contre la loi des hommes, le crime contre la loi de Dieu.

Dieu lui-même a permis le fratricide de Caïn, mais lorsque Abraham a levé son couteau sur son fils, Dieu l'a arrêté.

M^e VERGE, du barreau de Saint-Etienne, implore la pitié pour l'accusé qui encourt la peine de mort car il ne s'agit pas d'un simple meurtre mais bien d'un assassinat avec les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens.

Pourtant, après un quart d'heure seulement de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif mitigé par des circonstances atténuantes. CARRET échappe donc au châtement suprême, même aux travaux forcés qui ne peuvent être requis lorsque l'accusé a plus de 60 ans. Il est condamné à la réclusion à perpétuité.

Le poison, "ouvrage de dame"

Tel est le titre d'une conférence donnée à Paris par une sommité du barreau, M^e Henri ROBERT, pour souligner la place tenue par cette arme insidieuse entre des mains féminines.

Depuis l'Antiquité, la cohorte des empoisonneuses n'a cessé de s'allonger. Il y en a eu de tristement célèbres, depuis Locuste jusqu'à la Brinvillers... Plus près de nous, certaines comme M^{me} Lafarge, Marie Besnard, Violette Nozière, ont été les héroïnes de procès retentissants.

Celles que j'ai vu comparaître devant la cour d'assises de la Loire ne laisseront pas leur nom dans les annales de la criminalité. Ce sont, pour la plupart, des cultivatrices qui, lâchement, sournoisement, ont administré à leurs maris des doses mortelles d'arsenic ou, tout simplement, de "mort aux rats".

Les uns sont morts, les autres ont survécu, mais dans quel état ! Si le poison ne les a pas tués, il les a rendus infirmes pour la vie... Je revois encore cet homme de 30 ans, se traînant devant la cour sur ses béquilles, sous les regards narquois de sa femme assise au banc des accusés avec son complice et amant...

A ce moment, la mère de la victime bondit sur sa belle-fille et l'injurie : *Vous êtes une menteuse, une fausse, une hypocrite ! Vous avez fait de mon fils un infirme !*

Est-ce en manière de consolation que le conseiller DEPOMMIER, un solide Bourguignon, lui dit en lui montrant l'amant :

Si elle a paralysé votre fils, celui-là, elle l'a complètement ramolli !

Le public s'esclaffe, il aime bien ce genre de diversion. Moi, je le trouve triste. Il m'est arrivé souvent d'être choquée par des réparties, spirituelles en apparence, mais cruelles au fond, émanant de magistrats ou de défenseurs dans le but de déridier l'assistance... On ne doit pas transformer en comédie un drame !

Cette affaire se solda par dix ans de travaux forcés pour la femme et six ans pour son complice. La défense était assurée par M^e SANTARELLI et M^e ROY, talentueux avocats roannais, et le siège du ministère public occupé par M. DEGACHE, procureur de la République à Montbrison, en 1950.

*

* *

En face de ces femmes criminelles se dresse la figure émouvante d'une victime. Encore une affaire d'empoisonnement perpétré, cette fois, par un homme (c'est le seul qu'en toute ma carrière j'ai vu répondre d'un tel crime)... un époux attentionné qui, chaque matin, portait à son épouse le petit déjeuner après avoir saupoudré les tartines d'arsenic ! Le poison faisait lentement son œuvre... Le mari criminel n'aurait plus à attendre longtemps pour épouser sa maîtresse lorsque la femme fut sauvée par son fils qui, pris de doute, avait donné au chien une des tartines empoisonnées...

Je la revois à la barre, déposant sans acrimonie mais avec une infinie tristesse. Elle a pardonné au coupable et est prête à lui ouvrir son foyer s'il veut y revenir... L'a-t-elle fait ? Il y a de cela plus de trente ans. En tout cas, je l'ai trouvée admirable !

*

* *

Les amants du Pilat

A deux reprises, à 25 ans d'écart, ce terme a été employé pour désigner un couple de criminels : en 1932, Antoine MARTIN, et Isabelle BARRE, en 1957, André MOREL et Jeannette CARRE... Leur crime avait eu le même but : se débarrasser d'un mari gênant, mais l'épilogue fut différent.

Le crime de Maclas

Malgré le recul du temps, je conserve de ce procès un souvenir horrifié : je n'avais jamais vu, et ne reverrai jamais,

figurer aux pièces à conviction un seau, un coutelas et un sac de... cendres humaines !... Il en fut pourtant ainsi le 27 février 1932.

Dans un hameau isolé de la commune de Maclas, les époux Jean-Claude MARTIN, cultivateurs, vivaient en mauvaise intelligence, à tel point que l'épouse Isabelle avait délaissé son mari pour son beau-frère Antoine. Tous deux n'avaient qu'un désir : le supprimer pour vivre heureux.

L'occasion s'en présenta le soir de la foire de Pélussin. Jean-Claude MARTIN, qui, à son habitude, était rentré ivre, s'était endormi sur son lit... Les deux complices eurent alors l'idée diabolique de le "saigner comme un cochon !" Antoine mania le couteau et Isabelle recueillit le sang dans le seau destiné à cet usage !...

Ce geste odieux fut suivi d'un autre plus odieux encore... Le transport du cadavre dans la grande cheminée de la ferme où il se consuma toute la nuit... Au petit matin, les assassins éprouvèrent le besoin de se sustenter et firent chauffer leur café sur le brasier humain !... On ne saurait pousser plus loin le cynisme.

Pourtant à les voir tout près l'un de l'autre et la main dans la main dans le box des accusés, ils ne semblent pas bien terribles et on a de la peine à les imaginer auteurs d'un pareil forfait !... Ils ont reconnu les faits et ne cherchent même pas à se défendre. Trois avocats stéphanois le font pour eux ! M^e DESGEORGES, M^e CLERC et M^e LE GRIEL. Le procureur LAYRAL qui occupe le siège du ministère public requiert la peine de mort, et il sera écouté.

Trois mois plus tard, Antoine MARTIN montait à l'échafaud dressé pour la dernière fois sur la place publique ; les exécutions suivantes auront lieu dans la cour de la prison. Il mourait courageusement. Quant à Isabelle BARRE, sa peine ayant été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, elle était transférée à la centrale de Montpellier où elle ne tardera pas à mourir... probablement de chagrin !

Le crime de l'Oeillon

Toujours dans le massif du Pilat, le lieu-dit le Crêt de l'Oeillon fut, 25 ans plus tard, le théâtre d'un même drame et deux autres amants vinrent s'asseoir au banc des accusés. Cette appellation est d'ailleurs inexacte car Jeannette CARRE et André MOREL occupent dans le box deux sièges séparés, ce qui ne manque pas d'intriguer le public. On comprendra, par la suite des débats, qu'ils sont brouillés et vont se rejeter mutuellement la responsabilité du crime.

Les choses s'étaient passées ainsi : une belle nuit de juillet 1957, une jeune femme affolée portant un bébé dans ses bras était venue frapper à la porte d'une auberge du Crêt de l'Oeillon en criant : *Au secours ! On vient de tuer mon mari !*

C'était exact : un homme gisait dans une voiture arrêtée non loin de là, le corps traversé par trois balles. Il s'appelait Johanny CARRE et était commerçant au Péage-de-Roussillon. La jeune femme racontait son histoire :

Alors que nous circulions dans la nuit, je me sentis soudain fatiguée et demandais à descendre de la voiture. J'étais à proximité lorsque j'entendis des coups de feu et vis s'enfuir un homme. C'était l'agresseur de mon mari qui l'avait dépouillé de son portefeuille !...

Malheureusement pour elle l'enquête ne fut pas longue à identifier ce prétendu agresseur. Il n'était autre que son amant André MOREL, charcutier à La Talaudière, et tous deux avaient perpétré le crime.

Les débats devant la cour d'assises de la Loire commencèrent le 21 novembre 1957 et durèrent six jours. Ils attirèrent à Montbrison la foule des grands procès. Le public aime ce genre de situation et le triangle : le mari, la femme, l'amant, fait toujours recette !...

La personnalité du grand avocat parisien M^e FLORIOT ne fut pas étrangère à cet empressement. De nombreux journalistes étaient là, notamment Frédéric POTTECHER.

Les débats furent magistralement dirigés par le conseiller COMBAS, dont l'humour, à maintes reprises, dérida l'assistance.

M. DEGACHE, procureur de la République, occupait le siège du ministère public. Au banc de la défense, outre le grand FLORIOT, Maîtres QUAIRE, LE GRIEL, COURBIS, Marie-Antoinette RIVOIRE (future Mme CHEZE) BOUTHIER, ABECASSIS, du barreau de Grenoble qui défendra les intérêts de la partie civile.

Marie-Jeanne CERINI (Jeannette) avait quitté sa Corse natale pour le continent afin de rendre service à un oncle commerçant au Péage-de-Roussillon. Elle fit chez lui la connaissance de Johanny CARRE qu'elle épousa... Union malheureuse car il était buveur et brutal... Jeannette se consola avec André MOREL, que son mari avait embauché comme charcutier... et il y eut l'enfant, la petite Claude, cet adorable bébé de 20 mois dont l'apparition dans son esquimau blanc apporte une note de fraîcheur et d'innocence dans la salle austère lorsque l'infirmière qui en a la garde l'amène aux suspensions d'audiences embrasser sa maman dans le box. Les cœurs sensibles en sont tout émus.

Avec la naissance de la petite fille, la terreur va s'installer dans la maison. CARRE, qui n'est pas dupe, menace de la tuer si elle n'est pas de son sang, elle et sa mère... MOREL partage sa peur et tous deux vont décider de "faire quelque chose"...

C'est alors le guet-apens tendu au Crêt de l'Oeillon et l'assassinat de CARRE. Il reste à savoir qui a tiré le premier et cela n'est pas facile, les accusés se rejetant mutuellement la responsabilité de l'acte...

J'ai tiré comme un somnambule, dit Morel, mais c'est elle qui a commencé.

D'après lui le premier coup aurait été porté par l'épouse mais elle ne veut pas l'admettre.

Les yeux brillants elle se dresse devant Morel et s'écrie : *Je vous en prie, dites la vérité. Qui est-ce qui a tiré le premier ? Dites que c'est vous si vous avez du courage !*

Réflexion inattendue de Morel : *Pourquoi me vouvoyez-vous ?* Réponse de Jeannette : *Je te tutoie, je te vouvoie... je ne sais plus...* Elle sanglote. L'émotion est à son comble.

Je n'ai pas tiré, je le jure sur la tête de mon enfant... Comment aurais-je tiré puisque je n'avais pas d'arme ; c'est lui qui avait les deux revolvers !

Se retournant vers lui : Mais qu'est-ce que vous avez dans le cœur ?... Ce n'est pas possible, ce n'est pas humain !

Chacun restera sur ses positions... et ce sera pénible.

Pendant les six jours qu'ont duré les débats, ils ont été suivis par une foule de plus en plus dense, à tel point que la salle ne suffisait pas à la contenir et qu'elle débordait sur l'escalier du Palais.

On voulait surtout entendre les avocats et, en particulier, le grand ténor parisien venu à Montbrison pour défendre André MOREL... conjointement avec M^e COURBIS, du barreau de Saint-Etienne et M^e RIVOIRE, du barreau de Montbrison. La défense de Jeannette CARRE était présentée par M^e QUAIRE du barreau de Lyon et M^e LE GRIEL, du barreau de Saint-Etienne. Tous diront que c'est la peur qui a été la cause du drame et demanderont l'indulgence pour les accusés.

Le 27 novembre 1957, à midi 45, la cour et le jury se retirèrent dans leur salle de délibérations d'où ils sortirent à 14 heures pour rendre leur verdict. Reconnus coupables, mais avec circonstances atténuantes, Jeannette CARRE et André MOREL étaient condamnés chacun à quinze ans de travaux forcés. Unis dans le crime ils le sont dans l'expiation. Jeannette s'évanouit... On appelle un médecin... Il n'y en a pas dans la salle... On attend... Elle revient à elle pour sourire à sa petite fille dans les bras de sa nourrice.

Le rideau est définitivement tombé sur un drame qui comportait quand même une part de mystère.

Trente-deux ans se sont écoulés depuis ces jours mémorables. Que sont devenus les acteurs ?... J'ai su par M^{me} CHEZE (ex RIVOIRE) que MOREL, marié et père de famille, coulait une existence honorable mais personne n'a pu me renseigner sur le sort de Jeannette. Sa peine terminée, est-elle retournée au pays natal ? Y vit-elle toujours avec sa petite Claude aujourd'hui une femme ?... C'est ainsi que dans la vie se croisent des chemins qui ne se recouperont jamais plus.

Le bandit du Pilat

Une affaire plus ancienne avait eu, elle aussi, le cadre sinistre du Pilat : l'assassinat d'un vieux fermier, FARGIER, et la tentative de meurtre de sa femme à la fin de l'année 1925.

Le criminel présumé s'appelait Joseph GERIN et il fut traduit le 9 janvier 1926 devant la cour d'assises de la Loire. C'était un des premiers procès dont je faisais le compte rendu et j'en ai gardé une impression de malaise...

Après tant d'années écoulées, je n'arrive pas à me débarrasser du doute qui m'a étreint ce jour-là... Je le revois cet homme fruste, en costume de velours râpé, à la voix rauque, aux yeux hagards de bête traquée, n'ayant pour l'accuser que le témoignage d'une vieille femme, la veuve FARGIER qui, dans des circonstances extraordinaires, avait pu échapper à l'incendie de sa maison alors qu'elle était ligotée sur une chaise !

Je le reconnais, c'est bien lui, affirme-t-elle. GERIN bougonne plus qu'il ne parle : *Elle s'trompe, c'te femme !*

Il en sera ainsi jusqu'à la fin des débats : l'homme des bois continuera à nier et la femme à accuser.

Un point semble capital à la cour. Comment la femme FARGIER a-t-elle pu voir assassiner son mari dans la chambre alors qu'elle était immobilisée dans la cuisine attenante ?... Les deux pièces étaient séparées, mais quelle était la nature de la cloison ?... En planches ? Dans quel cas il lui aurait été possible de voir entre les interstices ? ou en brique ? ce qui eut rendu la vue impossible ?...

Plusieurs témoins sont interrogés. Ils déclarent sous la foi du serment qu'il s'agissait d'une cloison en planches donnant ainsi raison à M^{me} FARGIER. On en arrive au dernier.

- *Par quoi étaient séparées les pièces*, lui demande le président ?
- *Par un galandage en brique.*
- *En êtes-vous sûr ?*
- *Evidemment. Je suis plâtrier, et c'est moi qui l'ai fait !*

Fragilité du témoignage humain !

Le défenseur, M^e LE GRIEL, persuadé de l'innocence de GERIN, brandit devant les jurés le spectre de l'erreur judiciaire et leur dit d'un ton solennel :

Puissiez-vous n'avoir jamais à vous reprocher de l'avoir commise !... Ne rendez pas un verdict qui serait pour vous un perpétuel remords lorsque vous apprendriez que le bandit du Pilat n'était pas Joseph GERIN !

Mais la conviction des jurés est faite. C'est bien lui l'assassin du fermier FARGIER. S'il échappe à la guillotine, Joseph GERIN est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

*

* *

Le drame de la Maison Rouge ou l'affaire Bonnet

Une autre grave affaire dans laquelle il n'y eut jamais d'aveux et où l'on dut se contenter de présomptions fut, en 1933, l'assassinat de Marie MOULIN, foraine ambulante à Saint-Etienne, et, l'année suivante, la comparution en cour d'assises des auteurs présumés : Charles BONNET, 49 ans, avocat, et sa concubine Catherine DENUZIERE. Tous deux ne cesseront de proclamer leur innocence.

Le 8 novembre 1933, au bas d'un talus sur la route de Saint-Etienne à Lyon, au lieu-dit la Maison Rouge, commune de Terrenoire, le cadavre d'une femme était découvert, la poitrine enfoncée. C'était celui de Marie MOULIN qui avait quitté son domicile à Saint-Etienne le 3 novembre.

Elle était en relation d'affaires avec Charles BONNET, ancien avocat stagiaire au barreau de Pontarlier, beau parleur, qui avait su gagner toute sa confiance... à tel point qu'elle lui avait remis une procuration lui permettant de la ruiner et sur laquelle il avait déjà retiré 200 000 F.

La veille de la découverte du corps, on avait vu Marie MOULIN se promener avec Charles BONNET dans le jardin de la villa de ce dernier à Vinay (Isère)... et l'on trouva dans un clapier des papiers lui appartenant.

Mais BONNET ne veut rien entendre. Il n'est pour rien dans l'assassinat de la foraine et son transport en voiture à la Maison Rouge. Un drôle de personnage ce Charles BONNET : grand, distingué, la barbiche en pointe, le ton agressif, il restera debout, brandissant le Code dont il connaît par cœur tous les articles, réfutant tous les arguments qui seront avancés par l'accusation...

Avec lui, le président RAUTENAUER est sans cesse sur le qui-vive... On admire son flegme digne d'un juge britannique échappé d'un roman de Dickens ! Le siège du ministère public est occupé par M. SOUPPE le distingué procureur de la République à Montbrison.

Au banc de la défense, de prestigieux avocats : Gaston GERARD, pour BONNET et Charles LAMBERT, pour sa complice Catherine DENUZIERE. Il n'y a pas moins de quatre-vingts témoins et leur défilé dure trois jours !!! La tactique de la défense est de les intimider et de les amener à se contredire... Je revois toujours Gaston GERARD maire de Dijon, portant ostensiblement à son cou la cravate de commandeur de la Légion d'honneur ornée d'une croix en diamant, lançant des éclairs aussi brillants que ceux de ses yeux !

Le public venu comme au spectacle admire l'aisance des défenseurs, cependant la palme revient à M^e LE GRIEL lorsque, émergeant de la somnolence (feinte ou réelle) dans laquelle la longueur des débats l'a plongé, il se dresse soudain et dit :

J'aurais une question à poser : BONNET, qui était chasseur, transportait-il ses chiens dans sa voiture ?

- Oui, répond l'accusé.

- Alors, comment se fait-il que l'on n'ait pas trouvé de poils de chiens sur les vêtements de Marie Moulin ?

Evidemment, la demande est pertinente et sa justesse n'échappe à personne. J'entends à côté de moi un journaliste

parisien constater d'un air dédaigneux : *Ils ont des trouvailles ces petits avocats de province !* Mais le "petit avocat" s'était rendormi !

Les jurés eurent certainement fort à faire pour démêler la vérité. S'ils rendirent un verdict de culpabilité, il fut tempéré par les circonstances atténuantes. Charles BONNET et Catherine DENUZIERE furent condamnés chacun à huit ans de travaux forcés.. et Montbrison retrouva son calme.

*

* *

Le crime de Marols et les deux dernières exécutions capitales à Montbrison

Le 26 novembre 1946, la cour d'assises de la Loire présidée par le conseiller VUILLERMOZ, condamnait à la peine de mort deux ouvriers agricoles espagnols : LORENTE Luis dit "Turrau", 38 ans, et RODRIGUEZ Antonio, 28 ans, accusés de l'assassinat de deux vieillards, les époux VALLAT de Marols.

Le crime remontait à la nuit du 4 au 5 décembre 1944. LORENTE, qui connaissait la ferme exploitée par les deux octogénaires pour y avoir travaillé pendant un an, avait entraîné avec lui son camarade RODRIGUEZ. Ils avaient tout simplement l'intention de voler un morceau de porc, ce qui n'aurait pas été bien grave...

Les choses se gâtèrent par l'arrivée de la chienne "Pommette" qui, ayant reconnu LORENTE, venait lui faire fête. Il lui en coûta la vie avant celle de ses maîtres, les époux VALLAT, attirés par le bruit. Les malfaiteurs, armés, l'un d'un manche de hache, l'autre d'un croc à fumier, se ruèrent sur eux et les frappèrent sauvagement. Le mari expira sous les coups, la femme mourut quelques jours plus tard à l'hôpital de Saint-Bonnet-le-Château.

Traduits en cour d'assises le 25 novembre 1946, soit deux ans plus tard, les deux Espagnols firent dans le box une entrée spectaculaire, RODRIGUEZ, jeune et robuste, portant sur son dos son compatriote dont on ne verra qu'une touffe de cheveux...

Le procès n'amena pas de surprise... Tout était connu et reconnu. Le sort des assassins de Marols ne passionna pas la foule. On ne s'entassa pas dans le prétoire pour les voir de plus près et le verdict comportant le châtiment suprême tomba dans l'indifférence générale...

Je me souviens du seul moment où le public parut sortir de sa torpeur ; ce fut lorsque l'on parla de la mort du chien, cette pauvre Pommette qui avait été bien mal récompensée de son amitié pour LORENTE ! Un murmure d'indignation parcourut la salle restée impassible au meurtre des vieillards de Marols...

Deux années avaient séparé le crime du jugement... Il allait s'en écouler encore deux autres entre la condamnation et le châtiment. De mémoire de journaliste cela ne s'était encore jamais vu. On imagine la vie de ces deux hommes traînant leur boulet dans la cellule des condamnés à mort, que l'on visite encore dans la prison désaffectée de Montbrison.

En janvier 1947, un des défenseurs, le bâtonnier LE GRIEL, était bien allé à Paris pour tenter une ultime démarche auprès du chef de l'Etat, et il en était revenu avec un petit espoir... Cependant les jours avaient passé sans rien apporter... On en était à se demander si les assassins de Marols n'avaient pas été oubliés lorsque le 9 février 1948, se répandit à Montbrison la nouvelle de l'arrivée en gare des bois de justice... LORENTE et RODRIGUEZ allaient donc être exécutés le lendemain, 10 février, au petit matin.

Ce fut la dernière exécution capitale à Montbrison. Elle eut lieu "en privé" dans la cour de la prison, en la seule présence des magistrats, avocats et de l'aumônier, le père DURAND, curé de Saint-Pierre qui fut très impressionné par les cris poussés par LORENTE en voyant la guillotine.

En moins de 20 ans, cinq têtes étaient tombées à Montbrison : le 21 juin 1928, celles de deux jeunes gens : ALLIER et MONTAGNON dont le crime avait été à peu près semblable à

celui de LORENTE et RODRIGUEZ : l'assassinat d'un cultivateur, Claude MASSON à Aboën, oncle d'ALLIER, chez qui ils s'étaient introduits pour le voler.

Puis, le 7 juillet 1932, ce fut Antoine MARTIN, le fraticide de Maclas.

Je n'ai assisté à aucune de ces exécutions, mais j'ai su qu'à l'exception de la dernière, passée inaperçue, elles avaient attiré des foules à Montbrison, non seulement de curieux mais aussi des scientifiques et des médecins.

La présence du bourreau et de ses aides dans nos murs était aussi un événement. Et voici que me revient à l'esprit une anecdote qui vient à l'encontre de tout ce que l'on pouvait penser sur eux :

C'était le 10 février 1948, le jour du Mardi gras. Fidèle à la tradition, je faisais des "bugnes" et avait ouvert la fenêtre du rez-de-chaussée d'où se répandait sur l'avenue une délicieuse odeur... Mon chat se chauffait au soleil, déjà ardent pour la saison ; tout était calme dans le quartier ; quelques voyageurs montaient à la gare, et, parmi ceux-ci, un petit monsieur bien mis, à l'allure paisible, escorté de deux solides gaillards. C'était DESFOURNEAUX, "l'exécuteur des hautes œuvres" et ses aides qui, leur besogne terminée, allaient reprendre le train dans lequel voyagerait également leur sinistre machine !

Et il se produisit cette chose inouïe : après avoir humé l'air parfumé de mes bugnes, le petit monsieur, se mit à caresser mon chat qui en ronronnait de plaisir... Je crois même qu'il lui parla gentiment, en ami des bêtes, lui qui, quelques heures auparavant, avait envoyé deux malheureux hommes au trépas !...

Il y a de ces choses dans la vie que l'on ne peut pas expliquer ! et que de contradictions dans le comportement des humains !

En tout cas, la caresse de cette "main tachée de sang" ne porta pas bonheur à Mickey qui mourut la même année.

Les cambrioleurs

Tout n'était pas tragique aux assises. Il y avait de nombreuses affaires de vols qualifiés commis soit par des bandes organisées, soit par des cambrioleurs solitaires.

Je me souviens d'un de ceux-ci qui était un perfectionniste dans son genre... Il s'amusait à percer une multitude de trous rapprochés tout autour d'une serrure pour arriver à la détacher... C'était propre, cela ne faisait pas trop de dégâts dans l'appartement. Bien sûr, il fallait prendre son temps et surtout ne pas être dérangé !...

D'autres se spécialisaient dans le bris des carreaux après les avoir enduits de glaise... Il y avait aussi les acrobates qui grimpaient sur les toits avant de se laisser tomber dans le local à dévaliser. On les appelait les "monte-en-l'air".

Quant aux bandes, elles étaient parfois si nombreuses qu'elles débordaient du box. Je me rappelle une certaine bande à CORNILLON qui comparut en 1933 pour répondre de nombreux cambriolages commis dans la région stéphanoise.

La tactique du chef, CORNILLON Auguste, était de retarder sa comparution et celle de ses complices en trouvant toujours quelques chose à ajouter à la liste de leurs méfaits... Il y avait six ans que cela durait... La justice, chacun le sait, est patiente !...

D'une façon générale, ces débats n'étaient pas passionnants. On se demandait si cela valait vraiment la peine de mobiliser la cour d'assises pour d'aussi petites choses.

Une comparution insolite fut, le 12 février 1954, celle de deux sourds-muets, les frères JACQUIN Louis et Stéphane, et le public s'amusa fort en découvrant dans le box la présence d'un frère des écoles chrétiennes en soutane et en rabat. C'était le frère DESPINASSE, et son rôle était celui d'un interprète chargé de traduire en langage parlé les signes des accusés.

A plusieurs reprises, ils s'étaient introduits pendant la nuit dans les bureaux d'usines stéphanoises et s'étaient attaqués aux coffres-forts sans cependant en tirer grand profit. D'autres tentatives de vol, notamment à Saint-Martin-en-Coailleux,

s'étaient avérées infructueuses et les cambrioleurs avaient échoué entre les mains des gendarmes.

Cinq ans de réclusion pour Louis, cinq ans de prison pour Stéphane, tel fut l'énoncé de la condamnation que frère DESPINASSE inscrivit sur un tableau noir.

*

* *

"Comme Robespierre"

Lorsque les gendarmes apportèrent sur une civière un petit bonhomme malingre coiffé d'un béret enfoncé jusqu'aux yeux, le président s'écria :

Depuis Robespierre on n'avait encore jamais vu un accusé comparaître sur une civière !

Le crime qui lui était reproché était grave. Il avait, dans son garage, sauvagement assassiné une jeune femme, ce qui le rendait passible de la peine de mort.

Était-il vraiment malade ou s'agissait-il d'un simulateur comme la cour inclinait à le croire ?... En tout cas, il était parfaitement lucide et se défendait âprement.

Les débats devaient durer deux jours. Or on apprenait le lendemain matin que l'accusé était dans le coma à la suite de l'absorption d'une forte dose de gardénal. Les comprimés lui avaient été remis la veille par un de ses proches. Il avait, si l'on peut dire, sauvé sa tête. La justice était éteinte et l'accusé aussi !

Ce fut bien la seule fois dans ma carrière où je ne vis pas la fin d'un procès. Je me souviens de la déception d'un jeune avocat qui avait bien préparé sa défense et à qui un confrère moqueur disait : *ça fait mal une plaidoirie rentrée !*

Le feu, vengeance des faibles

J'ai vu passer bien des incendiaires mais c'était la plupart du temps l'épilogue de drames paysans sur lesquels il y aurait beaucoup à dire... et à écrire si j'avais été romancière !

Il m'aurait fourni un beau sujet ce jeune domestique épris de la fille de son maître, qui, se voyant rejeté, avait mis le feu à la ferme pour attirer son attention !...

Et ce petit bossu qui, terrassé par un veau, sous les quolibets de tout son entourage, s'était vengé en enflammant la grange !

Sans compter tous ceux qui, un soir d'ivresse, avaient jeté une allumette dans une meule de paille, sur le chemin du retour. Il leur en avait coûté cher parce que le code criminel est particulièrement sévère pour les incendiaires... Ils encourent même la peine capitale, laquelle n'est évidemment jamais demandée.

Avec conscience, les magistrats de la cour alertaient les jurés sur la portée de leur verdict pouvant aboutir à un châtiment disproportionné avec le crime.

*

* *

Experts, témoins, interprètes

Les premiers témoins entendus sont les experts et, lorsqu'il s'agit de crimes de sang, le médecin légiste.

Pendant les années qui précédèrent la guerre, celui-ci était un médecin stéphanois, le docteur FOURNOT. Il me semble entendre encore sa voix un peu traînante commençant invariablement par ce mot : *Le cadavre qui m'a été présenté était celui d'un homme de... tant d'années, mesurant... etc.* venait ensuite la description minutieuse des blessures mortelles... faite avec une grande conscience professionnelle.

A son décès, le docteur FOURNOT fut remplacé par son fils et ce dernier, plus tard, par le docteur VINIER de Chazelles-sur-Lyon.

Je me souviens aussi du médecin psychiatre, le docteur NORDMAN.

Puis venaient les gendarmes ou policiers qui avaient assisté à la première instruction et, parfois, à la reconstitution du crime... Leurs dépositions, pas plus que celles des experts en balistique, pourtant nécessaires, ne passionnaient le public. Il attendait celles, plus vivantes, des témoins oculaires...

C'est une fonction délicate que celle d'un témoin de cour d'assises. Pour ma part, je ne l'ai jamais enviée. Au contraire, j'ai souvent plaint ces pauvres gens écrasés par l'apparat de la cour et visiblement intimidés.

- Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites "je le jure"...

Une vieille dame sortit un jour de dessous son châle un crucifix et c'est sur lui qu'elle étendit la main.

Certains témoins ont la parole embarrassée. Il leur faut un moment pour reprendre leurs esprits. J'ai toujours vu les présidents, même les plus durs, faire preuve envers eux de patience et de compréhension, demander à l'huissier de leur apporter des chaises lorsqu'il s'agit de personnes âgées ou fatiguées...

J'ai assisté aussi à des scènes douloureuses entre le témoin et l'accusé... Comme il y en aurait des choses à dire là-dessus !...

J'ai compris combien la vérité était difficile à cerner... Demandez à un témoin qui a vu le crime quelle était la couleur du costume du meurtrier... Une fois sur deux il se trompera, car la mémoire des yeux est chose très rare. Et pourtant il est de bonne foi !

Dans les grands procès, les témoins font l'objet d'une sollicitation particulière aussi bien de la part de l'accusation que de celle de la défense. On leur conseille de ne répondre qu'au président pour éviter de tomber dans le piège.

Bien sûr, il y avait parfois des notes gaies et je me rappelle les défilés de témoins pittoresques dans certaines affaires du "milieu".

Ces dames des "maisons closes" d'avant-guerre, fardées et enrubannées à souhait, appréciaient beaucoup cette petite promenade à Montbrison et n'étaient pas avares d'explications à la barre... ceci à la grande joie des spectateurs.

La comparution d'étrangers nécessitait parfois la présence d'interprètes qui venaient, au début de l'audience, prêter serment en cette qualité. Je n'aimais pas beaucoup cela car la traduction enlevait toute spontanéité aux débats. Je préférais entendre directement les accusés, même s'ils faisaient des fautes de français.

Il me revient à l'esprit une affaire de meurtre commis par un Nord-Africain dans la cantine de la mine où il mangeait avec ses coreligionnaires. Etant arrivé en retard ce jour-là et s'apercevant qu'on ne lui avait rien laissé, il s'était emporté et avait frappé à mort un de ceux-ci.

Il n'y avait pas d'interprète officiel et on avait eu recours au chef de gendarmerie qui parlait un peu l'arabe.

Le président lui demande :

Qu'a dit l'accusé lorsqu'il a soulevé le couvercle de la marmite et l'a trouvée vide ?

Talons joints, le chef s'écrie d'une voix tonitruante :

Il a dit : "Macache rata !"

Et tout le monde a bien compris !

*

* *

Le conservateur du palais

Je ne voudrais pas terminer ce recueil de souvenirs sans évoquer une figure légendaire du palais de justice de Montbrison,

celle de Nicolas COMMARMOND qui en fut pendant 38 ans le concierge ou plutôt, comme il disait fièrement "le conservateur".

Ancien combattant d'Indochine, grand mutilé de la guerre 1914-1918, chevalier de la Légion d'honneur, il remplissait ponctuellement des fonctions, pas toujours faciles, dans la fièvre et la bousculade des grands procès...

Il y eut même des jours où il dut se transformer en cerbère pour interdire l'entrée de son antre au flot des curieux voulant entrer coûte que coûte !

Il a vu passer de nombreux magistrats dont certains ont fourni de brillantes carrières ; il a côtoyé les plus grands avocats de l'époque et, lorsqu'il a pris sa retraite, en 1955, il aurait pu, lui aussi, occuper ses loisirs en écrivant l'histoire du palais !

*

* *

Des mots et des bruits

Comme au théâtre, j'appréciais les "entractes". Ils me permettaient de mettre un peu d'ordre dans mes notes sténographiées afin de rédiger le télégramme que je porterai tout à l'heure à la poste...

Peu de Montbrisonnais se souviennent qu'elle se trouvait alors rue Francisque-Reymond, c'est-à-dire plus près du palais de justice qu'elle ne le fut par la suite.

Il n'était pas question de téléphoner le courrier ; tout était transmis par télégramme, les phrases étant séparées par le mot "stop"... Quel travail pour le correspondant !... C'étaient les temps héroïques ! Par la suite, les choses furent bien simplifiées... et j'eus encore le temps d'en profiter.

J'avais aussi le plaisir de causer avec les avocats qui venaient s'asseoir à notre table. Ils aimaient - les plus jeunes surtout - avoir l'impression des journalistes sur l'affaire et, surtout, leurs encouragements... Plus d'une fois il m'est arrivé de leur remonter le moral, ce dont j'étais toute fière...

De jolis mots me reviennent à l'oreille. Une avocate s'aperçoit qu'elle gêne un journaliste en train d'écrire : *Excusez-moi, Monsieur, j'ai l'impression que je vous fais de l'ombre*, et le confrère de répondre : *Comment me feriez-vous de l'ombre, vous qui êtes toute lumière !* On ne saurait être plus galant.

Des mots, mais aussi des bruits font partie de mes souvenirs. Tout est calme dans la salle où se déroulent des débats monotones. Soudain un bruit feutré se fait entendre dans les combles, au-dessus de la tête du président ; puis de grandes enjambées arpentant l'espace séparant la cour du portail d'entrée et une sorte de râle ou de sanglot s'élève lugubre à l'extrémité de la salle... Le président fronce les sourcils et se penche vers son assesseur :

Que se passe-t-il ? – On remonte l'horloge !...

La séance s'arrête. Tous les yeux sont à présent fixés sur un énorme poids de pierre qui poursuit en grinçant son ascension... Il est suivi par un deuxième tout aussi bruyant qui, lui aussi, monte au plafond... C'est fini... Les débats peuvent reprendre... l'horloge est remontée... jusqu'à la prochaine session. Cela aussi faisait partie du folklore des assises !

Un président eut un jour une émotion qui le fit sursauter de son fauteuil en entendant quatre détonations successives dans le prétoire... Était-ce un anarchiste comme Ravachol ?... Mais non, c'était tout simplement un gamin qui revenait de l'eau minérale et avait posé son panier à bouteilles par terre. Or chacun sait à Montbrison (ou plutôt savait, car à présent cela appartient au passé) que la chaleur faisait sauter les bouchons des bouteilles contenant ce breuvage exquis et pétillant !

Les photographes de presse qui employaient pendant l'audience l'éclair de magnésium avaient beau prendre toutes leurs précautions pour déclencher leur appareil, il était rare qu'ils le fassent silencieusement... Cela amenait toujours de la perturbation dans les débats... et le procureur se fâchait. A présent, toute photo est, heureusement, interdite dans la salle pendant les débats.

Intermèdes

Il était de tradition que, pendant la session, messieurs les jurés soient invités à visiter la prison. Ils le faisaient généralement à l'issue de l'audience de l'après-midi, sous la conduite du substitut.

Revoir dans leur cadre de vie des gens qu'ils n'avaient vus que dans le box, entre des gendarmes, était assez émouvant. Ils réalisaient l'importance de leur rôle et en étaient parfois effrayés...

Entre jurés se tressaient des liens fraternels qui les unissaient pendant le reste de leur vie.

*

* *

Le président des assises, les magistrats, les avocats et la grande presse se retrouvaient le soir à l'Hostellerie du Lion d'Or où venait les rejoindre l'élite montbrisonnaise.

J'ai lu sur un grand quotidien de Paris : *Les soirées à l'hôtel du Lion d'Or (dont la patronne est si jolie) sont délicieuses...* Hommage à nos regrettés compatriotes, M. et M^{me} Titi COUDOL.

*

* *

Une autre distraction que l'on ne manquait pas d'offrir au président était la visite de l'exposition de jouets "Gégé"... J'en faisais toujours partie et m'amusais à voir un homme, en apparence sévère, retrouver une âme d'enfant devant ces merveilles.

Le jour où le directeur offrit au conseiller COMBAS une petite auto téléguidée il fit un heureux en ce monde... Son épouse qui l'accompagnait s'en réjouit, elle aussi. Ce fut un moment de détente fort sympathique.

*

* *

Le 2 juin 1964, ce même conseiller COMBAS donnait à la salle des fêtes une conférence sur LAMARTINE, son compatriote.

C'était la première fois qu'un président de cour d'assises venait nous entretenir d'un sujet littéraire. Devant un imposant auditoire où se retrouvaient toutes les personnalités montbrisonnaises, l'orateur évoqua magistralement la physionomie et l'âme du plus grand poète romantique, non sans avoir rendu un délicat hommage à la cité montbrisonnaire en la personne du plus illustre de ses enfants : Victor de Laprade. Il fit un parallèle saisissant entre la vie et l'œuvre de ces deux poètes qui ont tant de traits communs.

On était bien loin de la cour d'assises ce soir-là ! Plus de crimes, plus de criminels, plus de président en robe rouge, plus de jury de jugement...! Mais la sérénité apportée par l'évocation d'un chantre de la nature et de l'amour...

*

* *

Heures d'angoisse

J'ai toujours attendu avec angoisse le retour des jurés de leur salle de délibération ; même s'il s'agissait d'affaires relativement simples, tout restait suspendu à la décision de douze citoyens dont on ignorait pratiquement tout (comme dans le beau film de CAYATTE, *Justice est faite*).

Il fut un temps où les jurés délibéraient seuls. Enfermés dans leur salle gardée par la gendarmerie, ils ne pouvaient en sortir "qu'après cessation de leurs fonctions", ainsi que le leur rappelait le président. Il prenait soin d'ajouter que, dans le cas où ils se trouveraient embarrassés, il leur serait loisible de le faire appeler : *Je me rendrais alors auprès de vous accompagné de M. le procureur de la République et du défenseur*. Cela ne manquait pas d'arriver et prolongeait d'autant le délibéré.

A la table de la presse, les correspondants se livraient à des pronostics. Ma longue expérience des assises m'avait rendue habile à ce jeu et je me trompais rarement.

Lorsque retentissait le coup de sonnette final annonçant le retour du jury, toute la salle demeurait figée dans son angoisse et

n'avait d'yeux que pour le chef dont la voix s'élevait dans un silence solennel :

Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est :

Suivait l'énoncé des questions, principales et subsidiaires pour aboutir à l'ultime, celle des circonstances atténuantes généralement accordées "à la majorité".

Il appartenait à la cour de prononcer la sentence.

On assistait alors à des réactions diverses : soupirs de soulagement poussés par le condamné et son défenseur lorsqu'il s'en était bien tiré ; larmes et scènes d'évanouissement, chez les dames, lorsque la condamnation était jugée trop lourde ; murmures d'indignation dans la foule et, parfois, cris de joie à l'annonce d'un verdict de clémence.

J'ai beau me rappeler mes souvenirs, je n'ai pas entendu prononcer beaucoup d'acquittements, sauf dans des cas de légitime défense, tel celui d'une jeune femme grecque qui avait tué son mari pour protéger ses enfants. Ce jour-là j'avais eu l'impression d'assister à une tragédie antique dont elle était l'héroïne.

Je repense à tous ces visages... Je revois des gestes de haine ou de désespoir... Oui, la cour d'assises est une grande scène où continuent à se jouer les drames de la vie... et dont, pendant quarante ans, j'ai été une spectatrice privilégiée.

Qu'en ai-je retiré ?... Peut-être une manière différente de regarder les gens et les choses afin de mieux les comprendre... un sens plus aigu de la justice... une plus grande rigueur morale... mais surtout la gerbe de souvenirs que je vous offre aujourd'hui.

Marguerite-Victor Fournier

Avril 1990



Marguerite Fournier-Néel (1901-1997)

Cahiers de Village de Forez n° 75

(réédition du n° 43 de *Village de Forez* de juillet 1990)

tirage "Zoom"

Site : villagedeforez.montbrison42.fr

Siège social : Centre Social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

Directeur de la publication : Joseph Barou.

Rédaction : Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

Comité de rédaction :

Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Marie Grange, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Gérard Vallet.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2010.

ISSN : 0241-6786.

Impression : Gravo-clés, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison.